

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE ONZE MAI, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de
Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER
Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO
Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD
Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD
Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX
Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL - Fabienne GERMAIN
Dominique MIGAULT - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Luc PORTET donne pouvoir à Pascal LOIRAT
Hélène CHALLIER donne pouvoir à Hervé NAËL
Frédéric MICHÉ donne pouvoir à Anne-Gaëlle RÉVAULT

Laurent CHASSAING a été élu Secrétaire de Séance

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du
30 mars 2015 qui est validé à l'unanimité.

1 – Subventions de fonctionnement

M. de la Chevasnerie présente les propositions d'attribution de subventions telles que vues en
commissions sportive, culturelle et finance.

M. Pageau s'étonne que les subventions aux Associations culturelles non conventionnées ne
figurent pas dans la délibération alors qu'elles étaient à l'ordre du jour de la Commission «
CULTURE » du 30 Avril et demande la date à laquelle ces subventions seront votées.

Il précise ensuite ne pas avoir pu participer à la Commission « SPORTS ». Il prend acte du fait
que les critères d'attribution soient restés identiques à l'an passé alors que son groupe était
demandeur de changement mais note toutefois que la Commission a engagé la réflexion sur
ce sujet. Il précise que compte tenu de ces éléments, son groupe d'abstiendra.

Il rappelle que selon son groupe, la ville doit apporter son soutien aux associations au-delà du
concours financier sur les plans administratif, de gestion... et qu'un débat autour de la
création d'une maison des associations doit avoir lieu.

Il s'interroge ensuite sur la manière dont les associations qui ne déposent pas de dossier de subvention mais qui utilisent des infrastructures publiques rendent compte de l'utilisation de ces équipements à la ville. Il souhaite également que les associations culturelles conventionnées présentent leur bilan et leur compte rendu d'activité à la ville. Enfin il souhaite disposer de plus d'informations sur l'organisation du Forum des Associations qui aura lieu le 5 septembre 2015 (qui a été invité, combien d'association ont répondu ?).

M. Dunet précise que pour les critères d'attribution aux associations sportives, il souhaitait que l'OMS soit associée et qu'il a été nécessaire d'attendre la nouvelle organisation de l'OMS pour avancer sur le sujet. De nouveaux critères ont été proposés et adressés à l'OMS dont on attend la réponse. Il précise que les nouveaux critères qui seront mis en place pourront à leur tour faire l'objet d'un retour d'expérience pour évoluer à nouveau d'ici une période de 3 ans. Il ajoute enfin que les bilans sont demandés auprès de chaque association sportive.

Mme Lacroix répond, pour les associations culturelles conventionnées en précisant que les bilans sont également demandés à chaque association. Elle précise que les subventions relatives aux associations non subventionnées seront présentées lors du Conseil Municipal de juin 2015.

Mme Révauld souhaite savoir si ces données peuvent être présentées à la minorité et poursuit son intervention afin de savoir si les associations environnementales ont été invitées au Forum des associations.

Mme le Maire ne voit aucune objection à cette demande et précise que cela pourra être réalisé en commission culture. Pour ce qui est de l'organisation du Forum des associations elle précise qu'en l'absence de Luc Portet, il ne sera pas possible d'apporter de détails mais que d'ores et déjà 72 associations des secteurs culturels, sportifs, social (...) ont proposé leur candidature pour cette manifestation.

Mme Migault fait remarquer la baisse des subventions aux associations sportives de la Madeleine principalement due à l'arrêt de la subvention des adhérents non guérandais et souhaite savoir si ces associations ont été prévenues. Elle s'interroge ensuite sur l'efficacité et la possible complexité de cette mesure afin de savoir si la commune ne devra pas ensuite subventionner les associations des communes environnantes pour la présence de guérandais.

Mme le Maire précise que la ville finançait déjà tous les adhérents aux clubs sportifs Madeleinois et que les clubs demandaient aussi un financement auprès de Saint Lyphard sans qu'il y ait d'accord de réciprocité.

M. Pageau indique que le compte rendu de la commission sports fait mention d'une baisse de subvention pour les clubs.

M. Dunet indique avoir contacté chaque club concerné pour expliquer la démarche en précisant que l'objet était que les clubs ne touchent pas moins mais pas plus que les années précédentes si Saint Lyphard accordait une subvention.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Fabienne GERMAIN / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

2 – Garantie d'emprunt à Atlantique Habitations – Opération Ker Mimosa 2

M. de la Chevasnerie présente la délibération qui prévoit une garantie de la ville sur un emprunt de longue durée consenti par la société Atlantique Habitations pour la création de 13 logements sociaux qui seront disponibles fin 2016 comme le précise Mme Jounier.

En l'absence d'observation, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

3 – Indemnités de responsabilité des Régisseurs

M. de la Chevasnerie présente la délibération par laquelle sont fixées les indemnités des différents régisseurs de la collectivité.

M. Pageau souhaite connaître la liste des services concernés par une régie, que M. de la Chevasnerie énumère ensuite.

Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

4 – Tarifs municipaux 2015 – Fête Médiévale 2015 – Tarifs complémentaires

M. de la Chevasnerie présente les tarifs proposés pour le spectacle et les produits dérivés de la fête médiévale.

Mme Révault s'étonne qu'il soit proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs de produits dérivés vendus pendant la Fête Médiévale alors que son groupe n'a pas été consulté préalablement. Elle s'interroge sur l'objectif de la Fête médiévale et les principes qui étaient l'organisation d'une journée conviviale permettant également aux associations de trouver une source de financement et non pas une journée d'animation culturelle.

Elle souhaite connaître le coût consacré à l'acquisition des produits dérivés qui selon elle sera une somme immobilisée qui ne pourra profiter aux associations. Elle s'interroge sur la concurrence faite aux commerçants en précisant qu'il n'est pas du ressort de la municipalité de réaliser ce type d'action. Elle souhaite néanmoins connaître la marge attendue.

Elle ajoute que la perte du principe de gratuité va selon elle faire perdre le caractère convivial de la fête. Elle s'étonne également du fait qu'en commission finances ait été évoqué le fait que cette opération permettrait de gagner de l'argent et qu'en contrepartie la ville propose une baisse des tarifs de visite des remparts. Globalement elle se demande ce que la commune a à gagner dans cette action.

Elle poursuit en demandant le coût global de la fête médiévale et s'interroge sur la possibilité de réaliser cette fête uniquement tous les deux ans avec pour principe que l'argent non dépensé pour l'organisation de la fête soit reversé aux associations. Elle termine enfin en demandant à Mme le Maire de rappeler les obligations auxquelles la ville est soumise par le label « Ville d'Arts et d'Histoire » quant à l'organisation des festivités.

Mme Germain s'étonne également du fait que ce sujet n'ait pas été abordé préalablement et s'interroge sur la baisse du nombre de délibérations que son groupe a constaté en le comparant aux conseils municipaux du municipe précédent.

Mme le Maire précise sur ce dernier point que rien n'est caché et que tout ce qui doit être faire l'objet d'une délibération est présenté au Conseil. Elle précise que le nombre de délibérations était plus important lors du début du municipe précédent car il y avait beaucoup d'avis demandé sur les révisions de PLU de communes environnantes. Elle ajoute

ensuite que la possibilité d'organiser cette fête tous les deux ans a été soumise au Comité de Pilotage de la fête et que les associations ont en grande majorité souhaité conserver le principe actuel.

Elle complète ensuite son propos en revenant sur l'esprit formidable qui préside à cette fête avec l'intervention de plus de 400 bénévoles sur le site et précise qu'elle n'a pas du tout le sentiment que la fête perde son âme.

Elle assume également la recherche de recettes nouvelles mais précise que les produits dérivés ont été achetés en France et ont été fabriqués par des associations de réinsertion. Pour ce qui est du spectacle, elle informe l'assemblée sur le fait que la troupe qui intervient pour les joutes est une troupe professionnelle.

Elle ajoute qu'il n'y a pas de lien entre le label ville d'Art et d'Histoire et le cahier des charges de la fête médiévale qui en revanche s'inscrit dans la fédération française médiévale.

M. Pageau s'interroge quant à lui sur l'impact sur les commerçants locaux et sur les échanges éventuels qu'il y aurait pu avoir avec les commerçants.

Mme le Maire précise qu'elle a déjà répondu sur le sujet et que les objets, en quantité limitée, ne seront pas en concurrence car estampillés fête médiévale. Elle ajoute qu'un bilan complet sur la fête sera demandé au comité de pilotage qui permettra de se projeter vers l'avenir. Elle termine son propos en précisant que le coût de la fête médiévale 2015 s'élève à environ 150 k€.

Mme Révaut juge cette somme importante et pense que la Mairie devrait avoir son mot à dire sur l'organisation de la fête même si l'avis des associations est important.

Mme le Maire répond que la discussion entre les diverses parties prenantes est permanente et que la question de l'évolution de l'organisation s'est déjà posée il y a 4 ans.

Mme Lacroix prend la parole afin de préciser que le tarif des remparts est plus bas les jours de fête médiévale car habituellement la fête capte tout le public ce qui occasionne une faible affluence sur les remparts.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

5 – Affaires Foncières – Convention de servitude ERDF – Rue des Mimosas

M. de la Chevasnerie présente la délibération qui n'appelle aucune remarque.

Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

6 – P.E.D.T. : Projet Educatif De Territoire

Mme Paolozzi-Dabo présente le projet éducatif de territoire en rappelant la méthode de construction qui a permis avec la collaboration du cabinet d'études ENEIS d'associer les parties prenantes du secteur enfance jeunesse pour arriver à produire le document présenté en annexe de la délibération, qui définit les axes de développement de la politique jeunesse de la municipalité.

M. Naël intervient sur trois points. Le premier concerne son désaccord sur la phrase « Aussi suite à l'avis favorable de la commission politique éducative » car selon lui la commission est le lieu où sont reçues les informations qui sont ensuite discutées avec les colistiers. Il demande donc à ce que cette mention soit retirée de la délibération. Le second concerne la phrase

« Autoriser Mme le Maire à signer tous les actes administratifs permettant la réalisation de ce projet », car le PEDT ne donne que des orientations stratégiques qui lorsqu'elles seront traduites en plan d'actions devront faire l'objet d'une information des élus et à travers eux des citoyens. Le troisième pour saluer la qualité du travail réalisé par le cabinet ENEIS.

Mme le Maire ajoute que ce projet traduit dans ce document de référence va permettre à l'équipe municipale de réfléchir à l'offre de service pour les 3-25 ans et plus particulièrement les 3-18 ans. Elle précise que le plan d'actions sera évidemment partagé au travers des commissions avant sa mise en œuvre.

Elle ajoute que les villes d'Herbignac et Saint-Lyphard ont également été rencontrées à ce sujet sachant qu'Herbignac travaille avec le même bureau d'études.

Mme Révault juge globalement le bilan de ce PEDT intéressant avec une perspective de travail constructif avec les différents partenaires malgré les remarques qu'elle souhaite réaliser sur le document.

Elle rappelle tout d'abord son regret du choix du cabinet ENEIS en lieu et place d'associations comme la FAL ou l'UFCV.

Elle revient ensuite longuement sur les objectifs de la réforme des rythmes scolaires et sur les temps péri éducatifs en regrettant que ce sujet n'ait pas été évoqué lors des ateliers alors que la concertation sur le sujet s'est faite en parallèle du travail sur le PEDT. Elle ajoute ne pas retrouver dans le document l'inquiétude manifestée par les parents et les enseignants sur la fatigue et la démobilité des élèves en particulier le vendredi après-midi. Elle renouvelle le souhait de son groupe pour que la réforme et les TPE s'appliquent chaque jour comme dans une majorité des communes. Elle précise qu'intégrer les TPE dans la réflexion n'est pas une déconsidération du travail des services mais plutôt que le PEDT constitue une opportunité de se saisir à nouveau du sujet.

Elle ajoute que le PEDT sera l'opportunité d'obtenir des aides financières quant aux TPE et souhaite savoir quel est le niveau de l'aide touchée par la commune de la part de l'Etat.

Elle poursuit en précisant que son groupe trouve que la concertation aurait pu être plus large car les 2 temps de travail proposés le même jour, qui plus est un mercredi, n'ont pas permis aux familles, aux jeunes et aux enseignants de se mobiliser. Une façon de mobiliser plus largement aurait pu être envisagée par le biais de questionnaires. Elle précise que son groupe a noté qu'il y aura davantage de concertation dans la mise en œuvre du projet ce qui lui semble nécessaire.

Elle s'étonne ensuite de l'absence d'augmentation du budget alloué à la jeunesse et s'interroge sur la définition des priorités afin de conserver un budget iso.

Mme le Maire indique que la ville n'a touché que 12 k€ à ce jour de l'Etat pour les TPE sur les 45 k€ attendus. Elle précise que la municipalité attendait le PEDT pour repenser l'organisation et adopter un budget en cohérence. Elle rappelle que les ateliers ont connu un grand succès même si la présence de tout le monde est impossible. Elle ajoute que la municipalité ne souhaitait pas que le PEDT se focalise sur les TPE mais que la politique jeunesse soit abordée dans son ensemble.

Mme Paolozzi Dabo rappelle que le choix de la candidature d'ENEIS a été vu après une présentation des deux meilleures candidatures en commission éducative et que même si Mme Révault a adressé un mail suite à cette commission proposant un choix différent, la municipalité a fait clairement le choix d'ENEIS qui a recueilli l'unanimité des voix d'un comité composé d'élus et de techniciens.

Mme le Maire ajoute que ce n'est pas parce que le candidat retenu n'est pas une association mais un cabinet privé que ce n'est pas un bon candidat.

Mme Paolozzi Dabo poursuit en indiquant que la municipalité a fait un choix technique face à deux offres de professionnels. Elle répète que le PEDT ne s'est pas concentré uniquement à 100 % sur les TPE en rappelant que la ville n'a fait qu'appliquer la réforme en la matière. Elle précise qu'un bilan est en cours de réalisation dans toutes les écoles.

Pour en revenir au PEDT, elle précise qu'il est très difficile de toucher tout le monde comme l'a rappelé Mme le Maire. Elle indique que la mise en œuvre opérationnelle du projet sera

également l'occasion de concertation et qu'un plan d'action sera mis en œuvre et assumé par la municipalité.

Mme Révauld précise qu'elle a bien compris que le PEDT ne se cantonnait pas qu'aux TPE mais qu'elle ne voyait pas de retour d'information sur le sujet dans le document. Sur ce dernier point elle répète qu'il y a des choses à revoir notamment en termes de fatigue des enfants.

Mme Paolozzi rappelle à l'assemblée qu'il y a une action entière du PEDT sur les TPE, dispositif qui a toute sa place dans le dispositif.

M. Pageau et Mme Révauld trouvent dommage que le document finalisé n'ait pu être joint aux projets de délibération et proposent le report de la délibération.

Mme le Maire est navré de ce retard mais précise que l'ensemble des remarques vues et validées en commission seront présentes dans le document final qui doit être adressé à l'Education Nationale avant le 30 mai.

Mme Révauld précise que malgré le refus du report de la délibération, son groupe votera pour le PEDT car le projet est intéressant.

A l'issue du débat, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

7 – Avenant à la Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. Loirat présente l'avenant à la convention rendu obligatoire par le changement de prestataire informatique.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

8 – Représentation du Conseil Municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à Cap Atlantique

Mme le Maire proposer de voter à nouveau la représentation de la commune à la CLECT suite à la nomination de M. de Lorgeril en qualité de président de la CLECT, ce qui libère un poste de représentant pour Guérande.

VOTE : 25 Suffrages exprimés et 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Fabienne GERMAIN / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

- **Élu Titulaire : Marc-Antoine de la CHEVASNERIE**
- **Elu Suppléant : Jacques GUIHENEUF**

Fin de séance à 20 heures.